

JEAN PLUVINAGE [\*]

## Contribution à l'analyse des premiers résultats de la réorganisation des exploitations agricoles algériennes (1987)

Mon objet scientifique principal n'est pas la transformation des formes sociales de la production en agriculture. Cependant, travaillant en Algérie (en collaboration avec l'Institut Technique des Grandes Cultures, Station de Sidi Bel Abbès, d'autres collègues de l'INRA - Montpellier- depuis 1986, et un jeune chercheur de l'INRA-Algérie- depuis l'automne 1989) au sein d'un projet de recherche-développement sur l'intensification de la céréaliculture et de l'élevage, je n'ai pu échapper aux interférences entre la réorganisation des structures agricoles (et de leur environnement), et les problèmes de développement de la production agricole.

Lors de la première année du projet (exercice 1986/87), nous avons réalisé une enquête typologique sur les domaines agricoles socialistes (DAS) et les exploitations agricoles privées de quatre communes de la wilaya.[1]

Ceci nous a permis de constater un certain nombre de tendances dans le développement des exploitations agricoles. En ce qui concerne les DAS, si on trouve à Sidi Bel Abbès des difficultés de fonctionnement maintenant bien connues (motivation des ouvriers par rapport aux résultats, faible autonomie des organes de décision, extension des cultures hors de leurs aires normales de production), on constate aussi la présence de mécanismes de régulation, mis en place par les services agricoles. Par exemple la localisation de productions nouvelles à fort taux d'emploi (maraîchage, aviculture, etc....) a toujours été raisonnée de manière à concilier, les capacités d'un DAS à entreprendre de nouvelles activités, compte tenu de sa situation objective, et de son besoin de ressources nouvelles pour compenser un ratio superficie/travailleur insuffisant.

D'autre part, la libération progressive des prix de certaines productions animales a permis aux DAS du Sud de la wilaya (Telag, Téghalimet) de se rapprocher progressivement de 1982 à 1986 d'une situation bénéficiaire. L'Histoire ne nous a malheureusement pas permis de vérifier le poids réel et la durabilité de ces tendances qui se dessinaient à la veille de la réorganisation.

Qu'il soit dit en passant, que la fréquence des réformes ou réorganisations des structures agricoles issues de la colonisation, ne facilite ni la tâche du chercheur (ce qui n'est pas très grave !), ni la

mise en place d'un fonctionnement social un peu stable avec les mécanismes de régulation qui s'imposent.

La "réorganisation" de l'automne 1987 (en fait une réforme beaucoup plus radicale que les précédentes), a bousculé tout cet univers avec probablement de nombreuses intentions implicites ou explicites, dont une clairement affichée était de transformer les DAS en entreprises autonomes et "rentables".

L'objectif que l'on peut parfois deviner au travers des textes, de la mise en place d'unités de production paysannes au sens traditionnel de ce terme, n'est pas du tout évident. Cette ambiguïté du projet social apparaît à l'occasion d'un certain nombre de problèmes.

1. La première phase du projet concernait théoriquement la réorganisation de 10 % des DAS, l'expérience devant être évaluée au bout de cinq années de fonctionnement et ensuite éventuellement généralisée. On sait qu'elle a dû être généralisée dès la fin de l'année, sans qu'aucune évaluation, serait-elle rapide, n'ait pu être réalisée sur la viabilité des projets d'exploitations.

2. Pour l'Etat, on doit obtenir de cette réforme une agriculture plus productive. D'ailleurs, simultanément on augmente de 30 % le prix des céréales ; c'est un appel à une plus grande intensification de la production. Mais en même temps le matériel augmente de prix, et devient plus difficile à obtenir.

3. Pour la plupart des attributaires, il est clair que leur projet est d'abord de se positionner, immédiatement par rapport à l'attribution d'un droit d'accès à la terre dans la perspective d'une évolution ultérieure du statut foncier de ces terres. Il faut tenir compte de ces données pour avoir une idée juste du fonctionnement ultérieur des EAC (exploitations agricoles en commun).

## **II. DEUX ANNEES DE FONCTIONNEMENT - QUELQUES IDEES POUR UN PREMIER BILAN**

On attendait de cette réforme une amélioration de la production ; or les conditions climatiques des campagnes 1987/88 et 1988/89 ont été soit franchement mauvaises (250 mm à Sidi Bel Abbés en 1987/88), soit médiocres (300 mm en 1988/89) et ont annihilé tous les efforts qui auraient pu être engagés pour une plus grande intensification, dans les nouvelles structures de production. Toutefois, nous allons tenter de dégager quelques axes de réflexion à partir des observations qui ont été réalisées systématiquement sur quelques EAC à partir de l'automne 1987<sup>[2]</sup>, et d'enquêtes plus ponctuelles sur d'autres unités.

### **2.1. La formation des EAC, les différents types d'unités rencontrées**

Si on devait faire une typologie des EAC que l'on connaît dans la wilaya de Sidi Bel Abbés, on serait gêné par le choix et la très grande

diversité des variables à prendre en compte. A titre d'exemple, voici quelques distinctions qui nous semblent pertinentes :

- Les EAC de cadres issus du Ministère de l'Agriculture (dissolution des services de développement agricole, et élargissement à l'ensemble des agents du Ministère de l'Agriculture du droit d'être attributaire).
- Les EAC constituées à partir d'une fraction importante d'un ex DAS (en général bénéficiaire dans la période 1983/87) et qui n'ont pas souhaité perdre le fruit d'une efficacité constatée. Parmi les 15 EAC suivies dans notre projet, deux ont 14 membres, obtiennent de bons résultats, et ont en fait gardé à peu près le même type d'encadrement que dans les ex DAS (président, chef de culture, responsable d'élevage, etc...).
- Les EAC constituées à partir de l'encadrement des ex DAS (président, comptable, chef de culture, mécanicien, etc...)
- Les EAC familiales, qui sont finalement peut-être moins importantes que ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Dans plusieurs unités, un regret a été exprimé par rapport à ce mode de regroupement. Il est difficile de contraindre les membres de sa famille à travailler.
- Les EAC constituées à partir de travailleurs de base...

Ce qui unit toutes les EAC, c'est que la plupart pratiquait un système de production céréales/élevage ovin, avec parfois une parcelle plus ou moins grande de cultures fruitières ou maraîchères. Par ailleurs, fait non négligeable, les travailleurs des EAC bénéficient d'une superficie de 20 ha/travailleur au Nord de la wilaya, 30 à 40 si on descend vers le Sud (ces superficies étant bien entendu moindres, si les exploitations comportent une parcelle fruitière ou maraîchère). Au total, si on veut faire une comparaison avec les exploitations privées, quoique ce soit très difficile, vu leur très grande diversité, la superficie par travailleur est deux à trois fois plus grande dans les EAC, ce qui est un atout non négligeable. Un autre élément d'information tout à fait général : tous les attributaires de terre dans le cadre d'une EAC ont souhaité partager de manière mathématique les troupeaux ovins qui avaient été constitués dans les DAS. Cela signifie bien le fait clairement perçu par tous du caractère stratégique de cette production dans le fonctionnement des exploitations.

## **2.2. Deux années de fonctionnement ; des mécanismes de différenciation importants apparaissent**

Ici, encore les phénomènes que l'on observe dans notre projet, n'ont pas été étudiés à une échelle suffisante pour en tirer des conclusions infaillibles. Je demande donc aux lecteurs de cette contribution une certaine prudence dans les extrapolations que l'on peut imaginer.

Il faut bien se rendre compte que le contexte climatique a été franchement négatif en 1987/88 sur l'ensemble de la zone et médiocre en 1988/89 mais avec de très fortes inégalités spatiales

(pluies orageuses de Mars 1989). Au total, beaucoup de céréales sinistrées sur les deux années. Cependant, malgré cette ingratitude du climat, qui a parfois freiné l'enthousiasme du départ, les situations sont relativement diverses. On ne peut se baser sur les résultats financiers obtenus, car ils sont beaucoup biaisés par le type de restrictions que la BADR a mis en place au niveau des crédits à certaines EAC déficitaires. A partir de ce moment là, dans certaines EAC, les ventes ont été réalisées hors circuits officiels, pour récupérer de la trésorerie, et l'analyse explicative de la situation actuelle devient alors très complexe.

De manière générale, le cheptel détenu par les EAC que nous suivons, a diminué depuis deux ans, et ce pour de multiples raisons :

1 - L'insuffisance de la trésorerie, le besoin d'argent, surtout à partir du moment où la BADR en 1989 a décidé de ne plus faire d'avances aux EAC déficitaires.

2 - L'insuffisance des ressources fourragères ou leur mauvaise gestion. Très souvent, pailles et fourrages ont été vendus à la récolte à un prix très rémunérateur en 1988, mais qui deviendra encore plus élevé dans le courant de l'hiver 1988/89 (6 dinars/kg paille, 8 dinars/kg foin). A ce moment là, l'automne et le début de l'hiver ayant été secs, bien des DAS devront racheter des pailles et fourrages pour nourrir leurs animaux, ce qu'ils ne pourront pas toujours réaliser financièrement.

3 - La présence du troupeau et les soins qu'il Exige ont été un test du degré de cohérence des relations qui existent entre les différents membres de l'EAC.

Par exemple, la question de la garde du troupeau est significative, les bergeries n'étant pas généralement situées près des lieux d'habitation. S'occuper du troupeau représente 365 jours et 365 nuits de travail, alors qu'à côté de cela, les cultures céréalières avec le degré de mécanisation atteint n'exigent que quelques semaines de travail.

Deux types de solution ont été mises en place dans les EAC, et sont révélatrices des forces et faiblesses du fonctionnement en EAC. Dans certaines unités de production, il a été instauré un tour de rôle pour la garde du troupeau, même si la responsabilité technique de la gestion du troupeau repose sur une seule personne (et c'est finalement un indicateur relativement simple des EAC qui fonctionnent bien aujourd'hui). Dans d'autres EAC, on emploie un berger salarié, ce qui ajoute une charge supplémentaire (d'ailleurs en principe non conforme aux statuts des EAC) à des exploitations en situation économique fragile, et révèle en fait le degré de réserve de chacun par rapport à un engagement collectif en termes de tâches à effectuer.

Dans certaines EAC, les membres ont en plus du troupeau collectif des brebis à leur compte. Cela semble souvent avoir été un objet de

discorde, ce d'autant plus que les ressources fourragères disponibles étaient rares et coûteuses, et que chacun ne souhaitait pas forcément être propriétaire du même nombre de brebis.

Très souvent ces discordes se sont soldées par la liquidation de l'ensemble du troupeau, ce qui simplifie le problème, mais ne renforce pas le potentiel économique des exploitations concernées.

Au travers de ces trois exemples, le maintien de l'élevage dans les EAC au bout de deux exercices difficiles est un bon indice de la santé économique et morale des exploitations, même si cela peut paraître un peu simpliste au premier abord. Il faut probablement être plus nuancé ; certaines exploitations ont liquidé leur cheptel durant les deux années sèches et vont maintenant (à partir de novembre 1989, les précipitations ont été abondantes) racheter des animaux, mais à quel prix, et avec quels crédits ? La BADR, pour des raisons évidentes, est devenue de plus en plus restrictive dans les crédits qu'elle accorde.

### **2.3. Quelles transformations de ces unités de production peut-on prévoir à court et moyen terme ?**

Cette nouvelle réorganisation du secteur productif agricole algérien devait permettre l'émergence d'entreprises efficaces, support d'une intensification de la production à un coût moindre que l'organisation étatique de la production.

Derrière cette ambition, un double problème est posé. Celui de l'agriculture pluviale en zone semi-aride où les méthodes culturales connues ne permettent d'assurer un succès à l'intensification de la production qu'une année sur deux, si tout se passe bien (pluviométrie supérieure à 350 mm et correctement répartie). De ce point de vue, seules les interactions positives entre l'élevage et la céréaliculture permettent d'étaler les irrégularités de la production et leurs conséquences sur les prix des produits agricoles intermédiaires (pailles, fourrages, céréales secondaires). Nos travaux menés sur les exploitations privées, nous ont montré à quel point dans des agricultures de ce type, la gestion des stocks (bétail, ressources fourragères, monnaie), était décisive pour la survie des unités de production.

En fait, les EAC n'ont pas eu le temps d'intégrer des transformations suffisantes de leur système de production (vers plus d'orge, plus de fourrages, plus d'élevage), pour acquérir un meilleur équilibre productions animales/productions végétales leur permettant de mieux résister à ces deux années difficiles.

Le deuxième problème concerne plus directement l'organisation du système productif et il se serait posé, même si les conditions climatiques avaient été plus favorables au démarrage de cette réorganisation.

Comme nous l'avons déjà souligné au début de cette note, la réorganisation des structures de 1987 a été ressentie comme une étape vers la distribution de la terre ; dans cette hypothèse, la stratégie de ces personnes n'était pas de faire de ces exploitations des unités hautement productives aux prix de beaucoup de travail, mais plutôt de bénéficier d'un droit de distribution qui ne se représenterait pas, et en fait plus ou moins attendu depuis l'indépendance. En plus de cela, l'attitude des pouvoirs publics, accordant la première année (et une partie de la 2ème année), par l'intermédiaire de la BADR, une avance mensuelle de 2 500 dinars par mois, quelques soient les résultats, a encouragé les attributaires à penser qu'ils bénéficiaient encore comme dans l'agriculture socialiste, d'une garantie de revenus.

Dans le même ordre d'idées, la vente sur pied des récoltes à venir (dans 6 ou 8 mois) des vergers à des mandataires, à un prix probablement 2 fois moindre que celui qu'ils auraient pu obtenir, s'ils étaient restés responsables de celles-ci, montre bien comment le court terme est privilégié au détriment du long terme, et comment l'engagement des attributaires dans la production reste limité.

Dans un certain nombre de cas, on assiste à des sous-locations de fait, de parcelles, à des prix bien supérieurs à ceux que l'Etat commence à faire payer aux EAC. Ceci est l'expression la plus achevée du fait que certains attributaires ont perçu la réorganisation de 1987, comme l'acquisition d'un droit à percevoir une rente qui ne serait en fait pas remis en cause au bout de cinq ans, comme il avait été initialement prévu.

Dès maintenant, on assiste à des tentatives de retour dans l'administration de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, qui avaient bénéficié d'attributions, et qui déçus par les difficultés de fonctionnement réel de l'agriculture, préfèrent revenir à leur statut initial.

Toutes ces difficultés de fonctionnement entraînent une certaine instabilité structurelle, certaines EAC envisageant déjà, avec l'appui de l'administration de se rediviser, pour cause de mésentente.

En face de ces situations critiques des tentatives beaucoup plus positives, particulièrement là où pour des raisons du hasard de la distribution, les attributaires, éloignés de leur village et des bâtiments d'exploitation de l'ex DAS, ont dû bâtir de toutes pièces un siège d'exploitation et les bâtiments nécessaires, souvent en auto-construction, avec l'utilisation de matériaux peu coûteux. Est-ce la symbolique de la séparation matérielle par rapport aux lieux de production antérieurs ? Est-ce le fait que ce soient les groupes les plus entreprenants qui ont accepté de ne pas bénéficier des bâtiments des DAS ? En tout cas, on assiste dans ces circonstances à une construction, dans tous les sens du terme, d'exploitations, qui n'ont peut-être pas trouvé leur équilibre, mais qui apparaissent bien plus actives que les EAC, restées localisées dans les ex-DAS.

Nos observations sont trop partielles pour que l'on puisse envisager une pondération de ces différentes tendances qui se manifestent au sein de cette agriculture en restructuration.

Il ne serait donc pas honnête de vouloir tirer dès maintenant des conclusions radicales sur l'échec ou la réussite de cette réorganisation, si tant est que raisonner en ces termes ait vraiment une signification en sciences sociales ; les deux années sèches ont handicapé le démarrage économique de ces nouvelles unités, mais il faut aussi tenir compte de la difficulté de mettre en place immédiatement, une politique agricole d'appui réel à ces nouvelles exploitations.

Les transformations mentales qu'exige ce nouveau contexte demandent du temps, mais malheureusement comme chacun sait, l'Histoire n'attend pas...

## Notes

---

**[\*]** Chercheur INRA - Montpellier -

**[1]** Fonctionnement d'exploitations agricoles de la wilaya de Sidi Bel Abbés. Rapport d'étape ITGC/INRA/CIHEAMIAMM Montpellier Sidi Bel Abbés, Janvier 1988.

Suivi et fonctionnement d'exploitations agricoles de la wilaya Sidi Bel Abbés, 1er tome, la campagne 1987/88. ITGC/INRA Montpellier Sidi Bel Abbés, Décembre 1989.

**[2]** Le projet ITGC/INRA suit actuellement 30 exploitations agricoles, dont 15 EAC.